

Compte-rendu définitif du Conseil d'établissement du 28 novembre 2013

Début du conseil à 17h30

Liste des présents :

Administration : M. Sauzet, M. Marchand, M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot

Personnels : M. El Khalki, M. Gagnaire, M. Hermoso, M. Resbeut, M. Séguéla, Mme Simon-Matsui

Parents d'élèves : Mme Blin, M. Brancourt, M. Peyron, Mme Rigaudy

Elèves : M. Baudin, Melle Blondy

Invités : M. Wacziarg (représentant de M. Aicardi), M. Consigny (représentant également M. Deleens), Mme Droszewski (représentant également M. Peyroles, Conseiller culturel adjoint)

Sont absents excusés : M. Pothier (Consul), M. Nizet (invité, élu AFE), M. Delmas (invité, président de la CCIFJ)

Désignation des secrétaires de séance : M Frédéric Marchand en tant que secrétaire et Mme Rigaudy, secrétaire adjoint.

1- Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour proposé :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Installation du conseil d'établissement (CE)
- 3) Adoption du règlement intérieur du CE (en PJ)
- 4) Adoption du procès verbal de la dernière réunion (en PJ)
- 5) Installation des comités (CHS, CESC, CSD, conseil de discipline et conseil pédagogique)
- 6) Synthèses du conseil du second degré, du conseil d'école et du conseil d'administration de la fondation et présentation des questionnaires du projet d'établissement 2014-2017
- 7) Voyages scolaires 2013-2014
- 8) Calendrier scolaire 2014-2015 (projet en PJ)
- 9) Questions diverses

VOTE *adoption de l'ordre du jour*

Pour :18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est adopté à l'unanimité des présents

2- Installation du conseil d'établissement (présentation des nouveaux membres)

La composition est approuvée à l'unanimité des présents

3- Adoption du règlement intérieur

a. Voir Annexes en P.J 1

VOTE adoption du règlement intérieur

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est adopté à l'unanimité des présents

4- Adoption du PV de la dernière réunion

VOTE adoption du PV de la dernière réunion

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est approuvé à l'unanimité des présents

5- Installation des comités

Le proviseur présente la composition des différents comités : CHS, CESC, CSD, conseil de discipline et conseil pédagogique.

- **Voir Annexes en P.J 3, 4, 5, 6 et 7.**

Revenant sur la Commission Hygiène et sécurité, Monsieur le proviseur précise qu'elle s'est peu réunie, n'est pas obligatoire dans un établissement ne présentant pas de section technique. Elle est installée ici, en cohérence avec les instances prévues par les autorités locales.

Un représentant des personnels enseignants précise qu'avec l'équipe de direction précédente du LFIT, les équipes et les parents faisaient une visite de contrôle dans les locaux

M. le proviseur adjoint précise à toutes fins utiles qu'une visite des installations de l'établissement existe à chaque pré-rentrée pour les personnels. .

M. le proviseur ajoute que la sécurité est bien entendu la priorité première, gérée

conjointement avec l'ambassade de France et l'officier de sécurité, que des investissements auront bien lieu comme annoncé précédemment (achat de générateurs, groupes électrogènes).

Un second représentant enseignant souligne que cette CHS existe pourtant à l'AEFE et dans certains établissements de l'AEFE en citant un exemple. De plus à la suite des événements de Mars 2011 la question de la sécurité avait été abordée par deux fois lors de réunions sur ce thème et avait permis des propositions intéressantes. Une vraie réflexion pourrait donc s'engager autour de la CHS.

Un autre représentant des personnels enseignants intervient pour souligner que la sécurité doit être l'affaire de tous les personnels, qu'ils doivent pouvoir faire remonter leurs demandes, et s'exprimer sur le sujet. Ces remarques peuvent ensuite aiguiller les intervenants et les experts lors des commissions.

Monsieur le Directeur Administratif et Financier précise à son tour qu'une commission Hygiène est prévue par les autorités locales et l'inspection du travail en particulier en lien avec son statut de droit japonais. Elle traite toute question concernant l'hygiène et la sécurité, et doit se réunir une fois par mois.

Monsieur le proviseur s'interroge, peut-on élargir la composition de la nouvelle commission et associer les deux instances ? Une réunion sur ce thème devrait être programmée.

6- Synthèses du conseil du second degré, du conseil d'école et du conseil d'administration de la fondation présentées par le Proviseur adjoint, le Directeur du primaire et le Directeur administratif et financier.

- **Conseil du second degré :**

- bilan de la rentrée (4ème sixième, montée du bilangue)
- les inscriptions aux examens
- sorties et projets
- le projet d'établissement, questionnaires

- **La présentation des projets, sorties et voyages scolaires**

- ***Voir Annexes en P.J 8.***

- **Conseil d'école :**

Ce premier conseil d'école de l'année a permis de faire un bilan de la rentrée et d'y souligner les

nombreuses améliorations (organisation des parcours, suivis et information, bilan classe relais, réunions de rentrée, etc...)

- **Conseil d'administration :**

Durant ce premier conseil d'administration de l'année scolaire, une DM a été adoptée permettant de réaliser les travaux et d'acheter les compléments de matériel rendus nécessaires notamment par l'arrivée de nouveaux élèves à la dernière rentrée (+10%).

Au cours de ce conseil, ont également été adoptées les grandes orientations budgétaires suivantes :

Service général :

- Effectifs de 1 000 élèves à la rentrée 2014
- Recrutement de 3 ETP
- Mise en place d'une prime de départ
- Non augmentation du tarif des DDS pour 2013

Services spéciaux :

- Baisse des tarifs des examens et transports scolaires
- Stabilité des tarifs des autres services

M. l'élus à l'AFE demande si cette prime de départ sera rétroactive.

M. le proviseur répond par la négative. Il s'agirait d'un système de retraite complémentaire, en fonction bien sûr de la confirmation d'une situation financière embellie.

Un représentant des personnels enseignants demande si ces primes avaient été gelées.

M. le proviseur répond par la négative. Elles avaient été maintenues pour les anciens contrats qui la prévoyaient. Les nouveaux contrats n'étaient pas concernés.

- **Présentation des questionnaires du projet d'établissement 2014-2017**

- Étudiés successivement en comité de pilotage, en conseil pédagogique second degré et en conseil des maîtres puis en conseil d'école et au CSD, les questionnaires adressés à chacune des composantes de notre communauté scolaire (parents, personnels et élèves) nous permettront de réaliser un diagnostic fin, préalable indispensable à la construction de notre nouveau projet (cf. rétro planning).
- Ils seront adressés sous forme de questionnaires en ligne au cours de la 1ère semaine de décembre, à l'ensemble des élèves, parents et personnels du LFIT.
- Comme indiqué précédemment, notre objectif est d'aboutir à la réalisation de ce projet avant la fin de la présente année scolaire pour transmission à l'AEFE et validation (vote en CE oct. 2014).

Un représentant des parents signale une question qui a disparu.

M. le proviseur précise qu'elle sera restaurée.

La présidente de la FLT propose une question sur la restauration, qui a été oubliée.

M. le proviseur propose qu'elle soit rédigée et intégrée le lendemain avant envoi aux familles.

M. le représentant à l'AFE demande ce qu'il en est de la TPS (toute petite section), du post bac...projets qui avaient été envisagés après les événements du 11 mars de manière à accueillir un nouveau public et soutenir nos effectifs.

Monsieur le proviseur fait état d'un retour négatif de l'AEFE sur le projet d'ouverture de TPS, et cette autorisation d'ouverture est bien sûr obligatoire.

De même sur le post bac, nos cohortes ne nous permettent pas d'envisager des formations post-bac. Nous travaillons davantage sur les formations bi-diplômantes en lien avec le service culturel de l'ambassade.

A ce propos Mme Droszewski souligne que de telles formations - environ 30- existent en effet, permettant de passer une année dans un établissement partenaire à l'étranger. Les universités japonaises sont intéressées car cela correspond à leur politique d'internationalisation. Suite à la visite du Président de la République en juin dernier, des accords sont en cours de rédaction entre les différents partenaires.

7- Voyages scolaires 2013/2014

- Pour le primaire

Destination : Yamanashi et hébergement à Nakatomi Seshonen Sizenno sato

Participation envisagée		Classes concernées	Nombre de jours	Dates
¥ 25.000	50	CE1C/CM2C-CPD/CM2D	jours 5	Du lundi 31 mars au vendredi 04 avril 2014
¥ 15.000	55	GSB- CPB	jours 3	Du mercredi 09 au vendredi 11 avril 2014
¥ 20.000	49	CPA- CPC	jours 4	Du mardi 15 au vendredi 18 avril 2014
¥ 20.000	55	CE2B- CM1B- CM1A	jours 4	Du mardi 22 au vendredi 25 avril 2014

- Pour le secondaire

Participation envisagée	Nb	Classes concernées	Date	Destination/ objet
70.000¥	18	Premières EURO	du 22 au 14 mars 2014	Singapour Échange avec Singapore American School
61.000¥	18	groupe théâtre	du 20 au 17 avril 2014	Shanghai rencontres théâtrales
42.000¥	45	classes de premières	du 13 au 12 mai 2014	Hiroshima visite du site historique

8- Calendrier scolaire 2014/2015

- ***Voir Annexes en P.J 9.***

M le Proviseur présente le projet de calendrier qui a intégré certaines remarques transmises en amont. Il précise pour autant que ce calendrier a été élaboré en fonction des contraintes suivantes :

- Prise en compte de l'équilibre préconisé par le Ministère de l'Education Nationale dans le domaine des rythmes scolaires (en particulier alternance 7 semaines de travail / 2 semaines de congés) avec intégration de deux semaines de congés à la Toussaint.
- Respect des Instructions Officielles transmises par l'AEFE concernant la date de la rentrée qui ne peut intervenir avant le 1^{er} septembre (problème du détachement des enseignants Résidents et Expatriés). Pré-rentree et rentrée fixées aux mêmes dates que celles en vigueur en France.
- Horaire effectif annuel d'enseignement (864 H en primaire).
- Dates du Baccalauréat et du Diplôme National du Brevet fixées par l'Académie de Montpellier.
- Spécificités locales (climat et jours fériés) : pré-rentree des enseignants et rentrée des élèves début septembre et sortie des classes fin juin. Prise en compte des jours fériés correspondant aux deux équinoxes de printemps et d'automne ainsi qu'à la fête nationale, la fête du travail tombant un mercredi.
- Harmonisation régionale des calendriers des établissements AEFE de la zone Asie afin de favoriser la mise en place du Plan Régional de Formation continue 2013/2014 qui sera finalisé en février à Bangkok à l'occasion du séminaire des chefs d'établissements, gestionnaires comptables et directeurs du primaire.
- L'organisation de la pré-rentree sur deux journées consécutives est maintenue, l'expérimentation de cette année s'étant révélée très positive.
- Les jours vaqués du primaire correspondent comme l'an passé à des jours fériés japonais.

Proposition de l'association de parents d'élèves et des représentants enseignants : Repousser la rentrée du 5 au 6 janvier 2015, ce qui permettrait aux familles rentrant en France d'obtenir des billets d'avion plus compétitifs.

M. Brancourt signale toutefois que cela n'arrange pas les familles franco-japonaises qui reprendront bien le 5 janvier.

VOTE adoption du calendrier scolaire

Pour : 18 / **Contre :** 0 / **Abstention :** 0

Il est adopté à l'unanimité des présents

9) **Questions diverses :**

- **Questions des parents d'élèves**
- Lors du CESC du 21 novembre, l'infirmière nous a annoncé l'arrivée d'une seconde infirmière.
Pouvez vous nous le confirmer ? Est-ce que le contrat de l'infirmière va être modifié en conséquence ?

Ce dossier est en effet à l'étude bien qu'à ce stade, aucune décision ne soit encore arrêtée. Notre démarche consiste à prendre en compte des indicateurs objectifs (notamment les ratios élèves/ heures infirmière) afin d'évaluer précisément nos besoins réels.

Le contrat de l'infirmière n'est pas lié directement à cette évolution. D'une façon générale, notre volonté est de préserver la cohérence globale de nos grilles salariales intégrées à notre Règlement intérieur, en garantissant le positionnement le plus opportun de tous.

M. Le représentant élu à l'AFE demande quel est le ratio infirmière / nombre d'élève.

M. le proviseur répond que cette étude n'est pas encore aboutie. Elle porte sur les établissements de la zone Asie, les établissements de Kita-ku, les écoles internationales de Tokyo.

Un représentant des personnels souligne que selon la législation japonaise, seule une infirmière diplômée japonaise peut travailler mais que la législation japonaise possède une marge de tolérance qui a permis aux lycées internationaux d'embaucher des infirmières étrangères et japonaises (exemple du Lycée américain). Il souhaite que cette réflexion soit prise en compte dans le recrutement éventuel de l'infirmière pour compléter le service actuel.

Un représentant des personnels donne la norme japonaise concernant le ratio du nombre d'infirmières scolaires par rapport au nombre d'élève (1 infirmière pour 851 élèves en école élémentaire et 1 infirmière pour 801 élèves en collège), ce qui ne correspond pas au ratio actuel dans l'établissement.

Il poursuit avec certains taux d'encadrement dans la zone Asie, tous supérieurs au Lycée de Tokyo.

Un représentant des parents d'élèves continue en précisant que la sécurité est un sujet global qu'il ne faut pas systématiquement compartimenter : Commission Hygiène et Sécurité, Commission japonaise, recrutement de l'infirmière...

M. Wargziarg remercie M. le proviseur d'examiner favorablement cette demande.

M. Le représentant élu à l'AFE demande qui remplit les fonctions de psychologue à ce jour.

M. le proviseur signale que l'infirmière scolaire a été recrutée en partie sur ce profil.

Un représentant des personnels demande si des vacations par un psychologue seraient possibles.

M. le proviseur souligne que ceci constituerait une nouvelle charge financière.

2. Serait-il possible que le Lycée fasse les démarches nécessaires auprès des services des impôts japonais pour que les donations faites par des particuliers (idéalement en faveur de la caisse de solidarité) puissent ouvrir droit à une réduction d'impôt ?

Pour pouvoir bénéficier de cette réduction d'impôt, le TMG (Tokyo Metropolitan Government) examine les bilans des dons de particuliers reçus sur les 5 derniers exercices pour vérifier si l'établissement concerné remplit les conditions nécessaires pour bénéficier d'exemption fiscale pour ses donateurs particuliers (soit A soit B)

A : Le montant total des dons reçus par les particuliers pendant les 5 dernières années représente plus de 20% des recettes totales de l'établissement.

B : La moyenne annuelle du nombre des donateurs particuliers ou celui des autres personnes juridiques ayant versé plus de 3000 yens représente plus de 100. Ce sera vérifié à partir de l'annuaire des donateurs établi par la fondation scolaire.

Il faudrait donc que pendant 5 années, nous ayons plus de 500 donateurs donnant chacun plus de 3000 yens pour pouvoir déposer les documents nécessaires au TMG. Sur cette base, le TMG délivrerait ou non la possibilité d'une réduction d'impôts.

La réduction d'impôt correspond à un peu moins de 40% de la somme versée.

Si des parents veulent faire des dons pour la caisse de solidarité, un annuaire recensant le montant, la date de don ainsi que l'identité du donateur sera mis à disposition des éventuels donateurs.

3. Serait-il possible que les procès verbaux des réunions d'instances soient traduits en japonais par le Lycée, comme c'est déjà le cas des procès verbaux du conseil d'administration et de l'assemblée des conseillers ?

Cette question a déjà été évoquée. Les P.V. des réunions de la fondation sont naturellement traduits pour transmission aux autorités japonaises ce qui est rendu nécessaire du fait de notre statut. Etant donné le nombre important des documents à traduire pour divers objets, la traduction des pv des autres réunions semble difficile à mettre en place à l'heure actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.